



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 19/06/2019

L'an deux mille dix-neuf le mercredi dix-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°2 - Modification des tarifs du transport à la demande

Présents :

M DEZALOS **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme LEBEAU **Adjointe**

M JACQUIN, Mme PERTHUIS **Conseillers Municipaux**

Mme COUSINET, M DUMON, Mme JUILLIA, Mme MAHAIE, Mme RYCKWAERT **Désignés**

Absents excusés :

Mme JOURNE-LHERISSON (donne pouvoir à Mme LEBEAU), Mme LABADIE (donne pouvoir à M DEZALOS), Mme LASSORT (donne pouvoir à Mme MANDEIX), Mme MENDES (donne pouvoir à M JACQUIN)
M OURABAH (absent excusé), M BAQUÉ (absent excusé), Mme MEYRAT (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	010
Nombre de procurations :	04

Rapporteur : **Mme Catherine MANDEIX**

AS N° 2019 - 26 - 003

I - Exposés des motifs

En 2011, en complément des modes de transports existants sur l'agglomération d'Agen, le CCAS avait décidé l'organisation d'un transport à la demande (TAD) pour les personnes âgées de plus de 70 ans afin de faciliter leurs déplacements vers les centres commerciaux et les structures médicales.

Ce dispositif a permis de répondre à une demande qui évolue au fil du temps. Aussi en concertation avec la société SARL TAXIS 47, il vous est proposé de modifier les tarifs facturés pour prendre en compte la réalité du coût de transport facturé.

Ces tarifs n'avaient pas été revalorisé depuis octobre 2015.

En conséquence l'article 5 du règlement intérieur du TAD est modifié de la façon suivante :

Article 5 : Les tarifs de transport sur la base du quotient familial sont les suivant :

1. Moins de 500 € mensuel : tarif 1
2. De 501 à 800 € mensuel : tarif 2
3. Plus de 800 € mensuel : tarif 3

Tarifs Aller - Retour	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3 *
De 0 à 5 km	9,00 €	15,00 €	23,00 €
De 5,1 à 10 km	12,00 €	18,00 €	29,00 €
De 10,1 à 20 km	18,00 €	30,00 €	42,00 €

NB : l'aller simple sera facturé 50 % du prix annoncé.

*tarif réel

II - Considérants et références juridiques

Vu la délibération n°2015-05-004 du 20 octobre 2015,

Vu la revalorisation des tarifs de transport proposée par la SARL TAXI 47

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

MODIFIER les tarifs de transport du TAD, à compter du 1^{er} juillet 2019, de la façon suivante :

Tarifs Aller - Retour	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3 *
De 0 à 5 km	9,00 €	15,00 €	23,00 €
De 5,1 à 10 km	12,00 €	18,00 €	29,00 €
De 10,1 à 20 km	18,00 €	30,00 €	42,00 €

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M Henri JACQUIN

SIGNE
M. Christian Dézalos